

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
n° F-06-G-1548 du 27 octobre 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/F013446-D31

Compteur d'eau froide ACTARIS

Série P

modèles P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800

Classe B et classe C (toutes positions)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France,

ACTARIS – 11, bouvard Pasteur – 67500 HAGUENAU – France,

ACTARIS – Apartado 21 – 4761 V.N. DE FAMALICAO – Portugal,

ACTARIS – Strada Valcossera, 16 – 14100 ASTI – Italie,

ACTARIS Allmess GmbH – Postfach 1161 – D23751 OLDENBOURG IN HOLSTEIN – Allemagne.

DEMANDEURS :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France.

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'approbation C.E.E. de modèles n° 99.00.382.003.0 du 9 juillet 1999, n° 99.00.382.006.0 du 9 décembre 1999, n° 00.00.382.007.0 du 28 avril 2000, n° F-02-G-070 du 4 juillet 2002, n° F-03-G-170 du 7 mai 2003 et n° F-05-G-014 du 6 janvier 2005 relatifs au compteur d'eau froide ACTARIS série P modèles P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290 et P800.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'eau froide ACTARIS série P modèle P40, objet du présent certificat, diffère du modèle approuvé par les certificats précités par la possibilité d'utiliser un corps de mesure (bâche) en matériau composite.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précités.

Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/F013446-D31 et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juillet 2009.

ANNEXE :

Schéma et photographie.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-06-G-1548 du 27 octobre 2006

**Compteur d'eau froide ACTARIS série P
modèle P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800**

PHOTOGRAPHIE

Compteur d'eau froide ACTARIS modèle P40

Corps de mesure (bâche) en matériau composite



Corps de mesure (bâche) en laiton



Annexe au certificat n° F-06-G-1548 du 27 octobre 2006

Compteur d'eau froide ACTARIS série P
modèle P30, P31, P40, P50, P110, P111, P290, P800

SCHEMA

Compteur d'eau froide ACTARIS modèle P40 : corps de mesure (bâche) en matériau composite

